Motion Comité Syndical de l'eau : 25/09/18

1. Conscients de l'adaptation contrainte au changement climatique sur le territoire, **les élus et acteurs locaux reconnaissent collégialement les risques d'augmentation des tensions entre les usages sur la ressource en eau des Alpilles (eau de surface et eau souterraine).**

En effet, dans un contexte de changement climatique avéré, l'eau constitue un enjeu de tout premier ordre pour le territoire des Alpilles tant elle est au carrefour de multiples préoccupations : agricoles, économiques, sociales et environnementales.

Cet enjeu ne se concentre pas seulement sur le volet quantitatif de la ressource, la qualité de cette eau est aussi une condition nécessaire à la pérennité des productions de qualité qui font la réputation des Alpilles.

Ainsi, les élus du territoire souhaitent pouvoir anticiper et s'adapter aux changements climatiques et à ses impacts sur la ressource en eau et sur les paysages. Ce Comité Syndical représente l'étape clé pour la résilience du territoire dans sa future gestion de la ressource en eau, au moment où le Parc révise sa Charte 2022-2037.

2. **Les élus missionnent le Parc pour animer une démarche territoriale de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau répondant aux objectifs suivants :**

   - Anticiper et éviter les interventions au coup par coup,
   - Gérer l'eau de façon mutualisée et solidaire,
   - Gérer les compétences transversales et multithématiques de l'eau,
   - Articuler la gestion de l'eau avec les outils de planification et d'aménagement du territoire,
   - Répondre aux attentes sociétales en faveurs de l'environnement et face au changement climatique.

   Et aux ambitions suivantes :
   - Mutualiser plutôt que multiplier,
   - Gain d'efficacité des politiques publiques,
   - Gains écologiques : « l'eau façonne nos paysages provençaux, elle appartient à notre culture, c'est notre patrimoine »,
   - Gain social : favoriser la participation des citoyens autour des enjeux de l'eau et s'assurer de l'acceptation sociale des projets,
   - Gains démocratiques : l'eau fait le lien entre les territoires et les hommes.

A ce jour, sur le territoire, la gestion de l'eau est répartie entre différents acteurs au regard de leurs compétences propres et de leurs périmètres d'intervention. La gestion globale de l'eau concrétise une culture commune de l'eau sur ce territoire.

Animer la gestion de l'eau, c'est aussi proposer aux habitants de notre territoire un cadre de vie de qualité et des paysages attractifs façonnés par l'eau.

Le PNRA est doté du Comité territorial de l'eau des Alpilles. Celui-ci rassemble les acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et est saisi sur les questions relatives à l'eau dans les Alpilles. Il a en charge d'établir des propositions pour la politique de gestion globale de l'eau dans les Alpilles.

3. **Les élus proposent que cette démarche constitue un axe important et transversal de la future Charte 2022-2037, en tant que projet territorial global.**

En effet, sur fond d'adaptation au changement climatique et de gestion éco-responsable de l'eau, la révision de la Charte du Parc est d'ailleurs l'occasion de s'accorder sur le projet de territoire souhaité, particulièrement sur la question de l'eau.

L'agriculture, l'urbanisme, le tourisme et la biodiversité sont des thématiques au cœur de la Charte du Parc dont l'eau constitue un lien fort et transversal d'avenir. Le Parc en assume donc la charge.

4. Fort de ces constats et de ces commandes, **le Parc se propose de rechercher les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une Gestion Intégrée de la Ressource en Eau dans les Alpilles prenant en compte l'ensemble des enjeux transversaux de l'eau pour lesquels le Parc œuvre (agriculture, eau potable, biodiversité, paysage, loisirs…).**

Le Parc recherche d'ores et déjà des moyens nécessaires pour agir à court terme sur différents volets :

- Connaissance sur la ressource en eau (réseau de surveillance piézométrique),
- Faisabilité de travaux d'amélioration d'infrastructures hydro-agricoles,
- Sensibilisation, information à la « culture de la sècheresse » avec un programme de promotion aux économies d'eau à l'échelle des Alpilles,
- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité.

Sur le moyen et long terme, il s'agira de valoriser la volonté partagée de la gestion de cette démarche d'avenir concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire.